

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 14 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 14 juin, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : ALMY René, PIGEOT Stéphanie, WADEL Patrick, KOERPER Jean-Luc (arrivé à 19h40), BARTH Julien, SMALLWOOD Véronique, COLETTI Charlotte, LEIBY Thomas, HOLBEIN Clarisse, HERTER Georges, MULLER Thierry, LOHRENGEL Gérard.

A donné procuration : Mme Filomena DESFOURS à M. Georges HERTER

Absent excusé et non représenté : M. Matthieu DOSSMANN

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF

Point 3 / Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public et des réseaux de signalisation lumineuse de compétence communale et communautaire

Point 4 / Adoption de la motion de la FNCCR relative au projet « HERCULE »

Point 5 / Droit de préemption urbain

Point 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 7 / Rapport des Adjoints & Commissions

Point 8 / Divers & Informations

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et donne lecture de la procuration de Madame Filomena DESFOURS donnant procuration à Monsieur Georges HERTER puis aborde les points à l'ordre du jour.

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Rédacteur principal de 1^{ère} classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 17 mai 2021 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la Commune doit être réactualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies.

Le tableau récapitulatif ci-dessous fait apparaître au 1^{er} juin 2021 un total de 5 858.50 mètres de voies appartenant à la Commune.

Noms des rues	Métrages linéaires	
Allée des Acacias	210	ml
Allée des Coteaux	70	ml
Allée des Goldens	80	ml
Allée des Pommiers	358,5	ml
Impasse des Chasseurs	30	ml
Muehlweg	270	ml
Rue Bifang	271	ml
Rue Brunnstube	130	ml
Rue Burggraben	170	ml
Rue Camille Roche	290	ml
Rue de l'Eglise	180	ml
Rue de l'Etang	100	ml
Rue de la Fontaine	140	ml

Rue de la Liberté	513	ml
Rue des Landes	120	ml
Rue des Saules	150	ml
Rue des Sources	290	ml
Rue des Vignes	280	ml
Rue Dettler	75	ml
Rue du Cordier	120	ml
Rue du Général Béthouard	430	ml
Rue du Moulin	170	ml
Rue Louis Heimbürger	100	ml
Rue Sébastien Gutzwiller	490	ml
Suttergasse	420	ml
Werbenweg	230	ml
Rue des Cerisiers	171	ml
TOTAL	5858,5	ml

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ARRETE la nouvelle longueur de la voirie communale à 5 858.50 mètres ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture en 2021 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2022.

POINT 3 / Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public et des réseaux de signalisation lumineuse de compétence communale et communautaire

La réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux dite « réforme anti-endommagement DT-DICT » impose aux exploitants de réseaux considérés comme sensibles tels que l'éclairage public et la signalisation lumineuse, la mise en place d'une cartographie de leurs ouvrages (y compris les ouvrages enterrés) selon des modalités précises.

Saint-Louis Agglomération et ses communes membres sont directement concernées par cette réglementation, car exploitant des réseaux d'éclairage public et / ou de réseau de signalisation lumineuse.

Saint-Louis Agglomération a donc proposé à ses communes membres de mettre en place un groupement de commandes en application de L.2113-6 du Code de la commande publique, afin de se mettre en conformité avec la réglementation et dans un souci de rationalisation des procédures de passation

Saint-Louis Agglomération, coordonnateur du groupement de commandes organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, en se chargeant de la

passation de l'accord-cadre à bons de commande, de sa signature, de sa notification à l'entreprise retenue, et de l'émission des bons de commande pour le compte des communes membres, conformément aux règles applicables aux marchés publics.

Chaque membre du groupement de commandes s'assurera quant à lui de la bonne exécution de l'accord-cadre pour la partie qui le concerne, ainsi que du paiement des prestations admises.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans le projet de convention constitutive du groupement jointe à la présente délibération.

Au cas où le marché à conclure relèverait des marchés formalisés, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle de Saint-Louis Agglomération, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADHERE au groupement de commandes mis en place entre Saint-Louis Agglomération et les communes membres intéressées pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public, des réseaux d'éclairage public et des réseaux de signalisation lumineuse de compétence communale et communautaire ;

ACCEPTTE la désignation de Saint-Louis Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes ;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

POINT 4 / Adoption de la motion de la FNCCR relative au projet « HERCULE »

Le projet de restructuration d'EDF, baptisé « HERCULE » doit conduire à la création de 3 entités distinctes :

- le nucléaire serait logé dans une société dite « Bleue » ;
- l'hydroélectricité de couleur « Azur », serait une filiale de « Bleue » ;
- enfin, EDF « Vert » regrouperait les activités commerciales du groupe, celles d'Enedis et les énergies renouvelables.

L'ouverture d'EDF « Vert » à un actionnariat privé pourrait casser la dynamique d'investissement d'Enedis, affecter la qualité des services publics de distribution qui lui sont confiés par les collectivités concédantes, et conduire à un renchérissement du prix de l'électricité pour financer les versements de dividendes aux nouveaux actionnaires privés.

Dans une motion du 20 janvier 2021, le Conseil d'Administration de la FNCCR déplore l'absence totale d'information des territoires, et a fortiori de concertation avec eux, en premier lieu avec

les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, pourtant propriétaires des réseaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte la motion proposée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) et relative au projet « HERCULE ».

POINT 5 / Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncations au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 1 parcelle 683/85 – 3 rue du 20 Novembre – 2 612 m² - Loft*
- ♦ *Section 5 parcelles 545 et 546 – Lotissement Nedere Matten – 578 m²*
- ♦ *Section 2 parcelle 561/135 – 21 rue de la Liberté – 600 m²*
- ♦ *Section 5 parcelles 567 et 587/79 – Lotissement Nedere Matten – 464 m²*
- ♦ *Section 5 parcelle 555 – Lotissement Nedere Matten – 496 m²*

POINT 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

6.1 Saint-Louis Agglomération

- **Conseil Communautaire du 26 mai 2021**

Monsieur le Maire relate certains points abordés lors de la réunion :

- Approbation du Pacte de Gouvernance
- Le fonds de concours a été renouvelé pour la période 2021/2022/2023. Cela correspond à environ 3 000 000 € à répartir sur toutes les communes pour 3 ans sur présentation de projets précis. Pour Uffheim, l'enveloppe allouée s'élève à 18 660 €/an.
- La Dotation de Solidarité Communautaire a également été reconduite. Cette dotation permet de combler les potentiels financiers des communes qui sont inférieurs au revenu moyen par habitant de Saint-Louis Agglomération. Pour Uffheim, la DSC reversée s'élève à 20 838 €.

Il indique également qu'il met à disposition des conseillers municipaux qui le souhaitent le rapport complet du conseil communautaire.

POINT 7 / Rapport des Adjointes & Commissions

7.1 René ALMY

Monsieur René ALMY indique qu'il a assisté à l'Assemblée Générale du Centre de Soins de Bartenheim. Le budget de l'association reste équilibré malgré un léger recul en raison des cabinets d'infirmiers libéraux qui s'installent à proximité.

7.2 Stéphanie PIGEOT

Madame Stéphanie PIGEOT informe de la décision d'augmenter la capacité d'accueil de l'accueil périscolaire les « midi » et les « soir » des lundi, mardi, jeudi et vendredi pour satisfaire les parents des enfants inscrits sur liste d'attente.

Aucun changement n'est envisagé pour le mercredi, car les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire de Waltenheim également géré par les Foyers Clubs.

Le coût annuel prévisionnel supplémentaire s'élève à 8 000 €.

7.3 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Jeudi 27 mai 2021.

Dossiers instruits

❶ Déclaration préalable DP 068 341 21 F0015 de Monsieur Jérôme BANNWARTH, 84 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelle 2 pour la transformation de la remise située derrière la maison d'habitation à savoir la démolition d'un escalier, la démolition partielle de la toiture et de la charpente, la création d'une terrasse accessible avec une passerelle métallique de liaison avec la maison d'habitation, ainsi que la rénovation de la clôture située devant la maison en limite du trottoir et le remplacement des tuiles de la maison d'habitation : Avis favorable mais dossier incomplet au moment de la réunion de la commission.

❷ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 21 F0009 de Maître Frédéric HASSLER, 14 rue du Parc – 68310 WITTENHEIM, pour un projet situé au 21 rue de la Liberté - 68510 UFFHEIM - section 2 parcelle 561/35 d'une surface de 600 m² : Avis favorable.

❸ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 21 F0010 de M. Zubeyir SEVEN, 3 rue des Merles – 68510 SIERENTZ, pour un projet situé Suttergasse 68510 UFFHEIM - section 2 parcelle 473 d'une surface de 769 m² : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Cimetière du Jeudi 27 mai 2021.

Dossier instruit

❶ Demande d'autorisation de la société ZANCHETTA Sarl – Atelier de Taille de Pierres située 4 rue des Sports – 68128 VILLAGE-NEUF, pour la pose d'un monument funéraire sur la tombe de feu Arsène MOSER.

Requérant : fille du défunt, Brigitte GOEPFERT.

Dimensions : 2,00 x 1,90 m

Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine la décision.

Monsieur Patrick WADEL présente le rapport d'activités du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin. Il indique que 334 collectivités sont membres de ce syndicat présidé par Monsieur Barberon, Maire de Guewenheim.

Il relate ensuite les compétences du Syndicat et indique aux conseillers municipaux qu'il tient le rapport d'activités à leur disposition sur simple demande.

Il rend ensuite compte de la réunion de la Commission des Sports de Saint-Louis Agglomération à laquelle il a assisté en présentiel le 10 juin 2021.

Cette réunion fut l'occasion de présenter les axes de la politique sportive de SLA ainsi que de réfléchir sur les manifestations sportives organisées au niveau communautaire.

7.4 Jean-Luc KOERPER

Monsieur Jean-Luc KOERPER informe que les travaux de reprise des plateaux surélevés de la rue du 20 Novembre devraient intervenir cette semaine.

POINT 8 / Divers & Informations

8.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Mardi 15 juin	Commission Urbanisme	19 h 30 Mairie
Jeudi 27 juin	Réunion électorale GROFF Bernadette – TURRI Pascal	18 h 00 Mairie
Dimanche 20 juin	Elections départementales et régionales	8 h – 18 h Maison des Associations

Dimanche 27 juin	Elections départementales et régionales	8 h – 18 h Maison des Associations
Jeudi 22 juillet	Tour d'Alsace	Aux environs de 15h00 Rond-point

8.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Motion de la FNNCCR relative au projet « HERCULE »
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 27 mai 2021
- Procès-verbal de la Commission Cimetière du 27 mai 2021

8.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que des travaux de réfection du macadam de la rue du 20 Novembre entre la rue de la Fontaine et le carrefour giratoire, sont prévus par le conseil départemental entre le 7 et le 9 juillet 2021.

Une circulaire d'information à l'attention de la population sera distribuée.

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental s'est agrandi avec l'adhésion de 2 nouvelles communes, Ranspach-le-Haut et Riedisheim.

Monsieur le Maire signale que des travaux pour le renforcement du réseau électrique à hauteur du 39 rue du 20 Novembre seront réalisés par Enedis à partir du 24 juin 2021.

8.4 Tour de table

Monsieur René ALMY remercie la commune pour la mise à disposition gracieuse de la salle à l'occasion du don de sang.

Monsieur Jean-Luc KOERPER remercie la commune de la part de sa maman, Madame Yvonne KOERPER, pour le cadeau offert à l'occasion de son anniversaire.

Monsieur Thomas LEIBY demande où en est la réfection de l'escalier colimaçon de la salle. Monsieur Thierry MULLER s'occupe de voir s'il peut effectuer ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 40.

**TABLEAU DES SIGNATURES
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM
DE LA SEANCE DU LUNDI 14 JUIN 2021**

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF

Point 3 / Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public et des réseaux de signalisation lumineuse de compétence communale et communautaire

Point 4 / Adoption de la motion de la FNCCR relative au projet « HERCULE »

Point 5 / Droit de préemption urbain

Point 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 7 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 8 / Divers & Informations

Nom & Prénom	Qualité	Signatures	Procuration
RIBSTEIN André	<i>Maire</i>		---
ALMY René	<i>1^{er} Adjoint</i>		---
PIGEOT Stéphanie	<i>2^{ème} Adjointe</i>		---
WADEL Patrick	<i>3^{ème} Adjoint</i>		---
KOERPER Jean-Luc	<i>4^{ème} Adjoint</i>		---
DOSSMANN Matthieu	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Absent excusé</i>	---
BARTH Julien	<i>Conseiller Municipal</i>		---
SMALLWOOD Véronique	<i>Conseillère Municipale</i>		---
COLETTI Charlotte	<i>Conseillère Municipale</i>		
LEIBY Thomas	<i>Conseiller Municipal</i>		---
DESFOURS Filomena	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Procuration donnée à Georges HERTER</i>	
HOLBEIN Clarisse	<i>Conseillère Municipale</i>		---
HERTER Georges	<i>Conseiller Municipal</i>		---

<i>MULLER Thierry</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>LOHRENGEL Gérard</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---